

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Arts visuels	315

Le Conseil Régional,

- VU** le Traité de fonctionnement sur l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023,
- VU** le règlement n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1111-4, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 juin 2017 approuvant la Stratégie culturelle régionale,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et décembre 2018 adoptant le règlement d'intervention relatif au dispositif de soutien des associations dans le domaine des arts plastiques,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 adoptant le règlement d'intervention relatif au dispositif de soutien à l'organisation de la filière Arts-visuels,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 ayant adopté le plan de relance régional,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif 2021, notamment son programme Arts visuels.

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités
- ENTENDU** Carine MENAGE, Denis LA MACHE, Marie-Noëlle TRIBONDEAU, Brigitte NEVEUX, Roselyne BIENVENU, Lydie BERNARD, Daniel COUDREUSE, Antoine CHEREAU

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € sur une dépense subventionnable de 37 500 € TTC, à l'association La Cité du film pour ses activités 2021 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante ;

ATTRIBUE

une subvention de 10 200 € sur une dépense subventionnable de 80 345 € TTC, à l'agence régionale du Centre Val de Loire pour le livre l'image et la culture numérique, pour l'accueil des ateliers EAVE en 2021 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante ;

ATTRIBUE

un montant global de subventions forfaitaires de 72 500 € en faveur de 14 dossiers présentés au titre des associations en B annexe 2.1.2 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante ;

AUTORISE

pour les montants d'aides inférieurs ou égaux à 4 000 €, afin de tenir compte de la fragilité économique de certains acteurs associatifs, le versement intégral de l'aide à la notification de l'arrêté ;

ATTRIBUE

un montant global de subventions forfaitaires de 26 000 € en faveur de 4 dossiers présentés au titre de l'organisation de la filière en B annexe 3.2.2 ;

AFFECTE
une autorisation d'engagement correspondante.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs